

Initiatives ministérielles

M. Boudria: Tout à fait. Mon collègue de London dit que le GATT le permet, et c'est exactement ce que nous devrions faire, en supposant, bien sûr, que nous acceptions tout le rapport. Pourquoi devrions-nous signer un document avec d'autres pays et le mettre en oeuvre rétroactivement—je m'excuse, je ne devrais pas dire «rétroactivement», c'est contre les principes moraux du gouvernement—, même s'il contient des dispositions prévoyant une mise en oeuvre graduelle?

Il est évident qu'il faut amender l'article du projet de loi. Il n'y a aucune raison de laisser les multinationales empocher des profits aussi inattendus.

Je dois ajouter autre chose au sujet de la rétroactivité, c'est que la tarification des produits est déjà établie. Lorsqu'un fabricant de produits de marque a déjà établi qu'un certain produit se vendrait à un certain prix pendant tant d'années de façon à récupérer son investissement et à faire du profit, que se passe-t-il si l'on applique cette disposition rétroactivement? C'est autant de profit de plus pour le fabricant.

Certains députés d'en face diront qu'il n'y a pas de mal à faire du profit. C'est peut-être vrai, mais quel est l'incidence sociale de cette rétroactivité? Pourra-t-on stimuler la recherche et le développement au Canada en appliquant rétroactivement des droits sur un produit déjà approuvé? Comment serait-ce possible? Y a-t-il une garantie que cet argent sera réinvesti au Canada? Non. Il n'y a aucune mesure de ce genre concernant le profit dans l'ensemble.

• (1120)

[Français]

Alors, je demande ceci au député d'en face qui vient de chahuter un peu, à voix basse: Qu'a-t-on à gagner avec cette disposition concernant la rétroactivité? Qu'est-ce qu'elle va faire de plus, sauf enlever de l'argent des poches des consommateurs canadiens?

[Traduction]

Enfin, les députés d'en face parlent de notre compétitivité en tant que nation. Je pense qu'ils oublient une chose. Les conventions collectives signées par les grandes sociétés avec leurs employés nous donnent souvent un avantage, en tant que nation. Je pense surtout aux grandes sociétés, par exemple au secteur de l'automobile, que mon collègue, ici, connaît bien. Le fait est que le coût de notre main-d'oeuvre est souvent avantageux par rapport à celui d'autres pays, parce que nous avons un régime national de soins de santé. C'est à notre avantage, du point de vue de la concurrence.

Voici ce que je réponds aux députés d'en face. Le fait de prendre une mesure qui risque de nuire à notre régime de soins de santé ne rendra pas le Canada plus compétitif. À long terme, et peut-être même à court terme, cela nous rendra au contraire moins compétitifs, parce que nous y perdrons un des outils qui font actuellement notre force.

[Français]

Alors je voudrais conclure en demandant à tous mes collègues, des deux côtés de la Chambre, d'examiner la motion que l'on débat en ce moment. J'ai la certitude qu'ils verront eux-mêmes que l'on ne peut faire autrement que de voter en faveur de l'amendement proposé par mon collègue de Dartmouth.

[Traduction]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet de l'amendement que mon collègue de Dartmouth propose d'apporter au projet de loi C-91, une mesure qui porte essentiellement sur la licence obligatoire et qui donne à entendre qu'il conviendrait probablement de ne rien y changer.

Il s'agit d'une mesure législative très importante. J'ai d'ailleurs reçu depuis plusieurs mois de nombreuses lettres à ce sujet et j'ai rencontré des personnes touchées par cette mesure pour recueillir leur point de vue.

Le gouvernement libéral a institué l'octroi de la licence obligatoire en 1969, donnant ainsi aux fabricants de médicaments génériques le droit de produire des copies de médicaments de marque avant la fin de la période prévue. On cherchait ainsi à encourager la concurrence dans l'industrie pharmaceutique et à faire baisser le prix global des médicaments vendus sur le marché canadien.

Les données fournies tant par l'industrie que par des organismes indépendants montrent que, depuis qu'on octroie la licence obligatoire, les consommateurs canadiens ont économisé près d'un milliard de dollars par année parce que les prix sont plus bas.

Après avoir étudié ce projet de loi et avoir écouté le point de vue de nombreux Canadiens, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que le projet de loi C-91 est vicié et va entraîner une hausse marquée des prix des médicaments au Canada. Ce sera la fin de l'octroi de la licence obligatoire ou du droit des fabricants de médicaments génériques de produire des copies de médicaments brevetés avant l'expiration du brevet.